

Caractérisation de la bande riveraine

Lac Lovering, été 2015



OBJECTIF

La caractérisation de la bande riveraine a pour but de décrire et localiser l'utilisation du sol, ainsi que les types d'aménagements autour du lac Lovering et d'en déterminer le niveau de dégradation.

ACTIVITÉS

Conformément à un protocole élaboré par le Réseau de surveillance des lacs du MDDELCC, Alexandra Moll, technicienne en environnement-stagiaire, a parcouru les rives du lac en canot et a consigné toutes les données sur les types d'aménagement, les descripteurs de la rive, les infrastructures, les types de végétation, la présence de murets, le degré d'érosion, etc. Des photos complètent les informations recueillies.

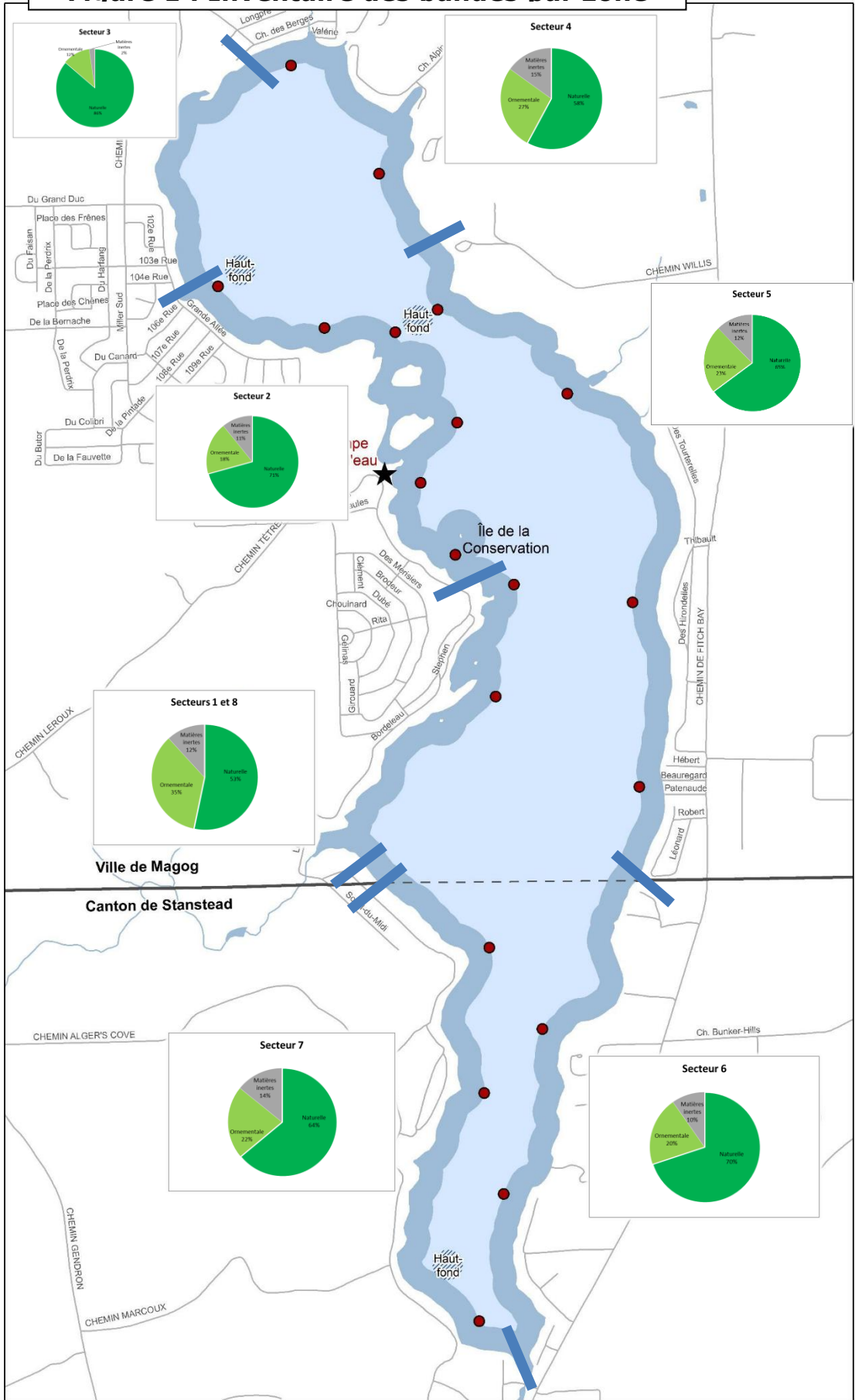
MÉTHODOLOGIE

La longueur des rives du lac est de près de 17 500 mètres et on dénombre 383 propriétés riveraines. Pour fins d'analyse, le lac a été subdivisé en 7 zones homogènes, 5 dans le secteur de Magog et 2 dans le secteur du Canton de Stanstead. La technicienne a photographié la bande riveraine de chaque terrain/propriété et en a caractérisé :

- l'utilisation du sol dans les 15 premiers mètres de la bande riveraine,
- le type d'aménagement (végétation naturelle, végétation ornementale, matériaux inertes, murets, foyer d'érosion)
- la dégradation de la rive (sols dénudés, foyers d'érosion, murets, remblais)

Une fois l'inventaire réalisé, les données ont été compilées et présentées sous forme de tableaux représentant un portrait global de l'état de la bande riveraine du lac Lovering.

Figure 1 : Inventaire des bandes par zone



OBSERVATIONS GÉNÉRALES

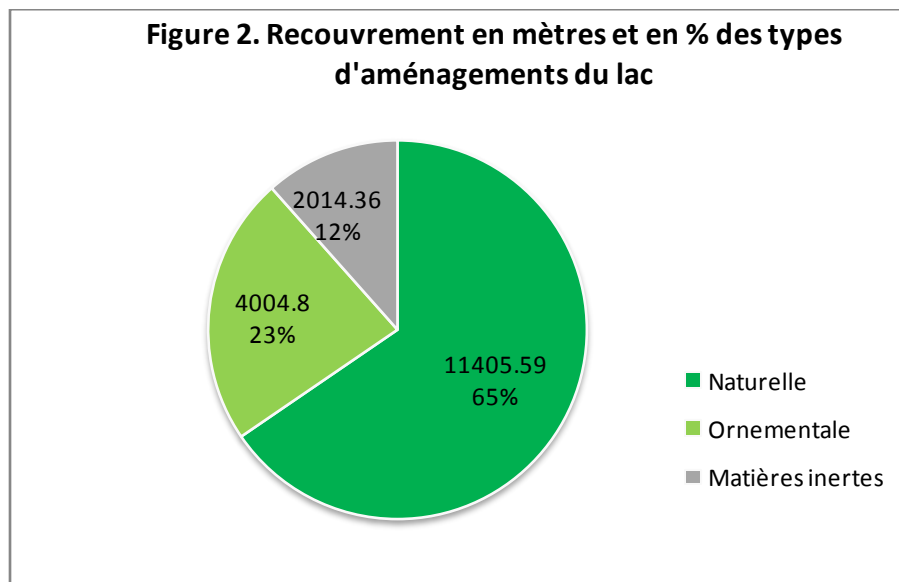
- **UTILISATION DU SOL**

Dans son ensemble, les zones naturelles et habitées occupent la majeure partie de la bande riveraine du lac Lovering mis à part une infrastructure, le barrage, et on ne retrouve pas de zones désignées pour l'agriculture ou la foresterie.

- **TYPES D'AMÉNAGEMENT**

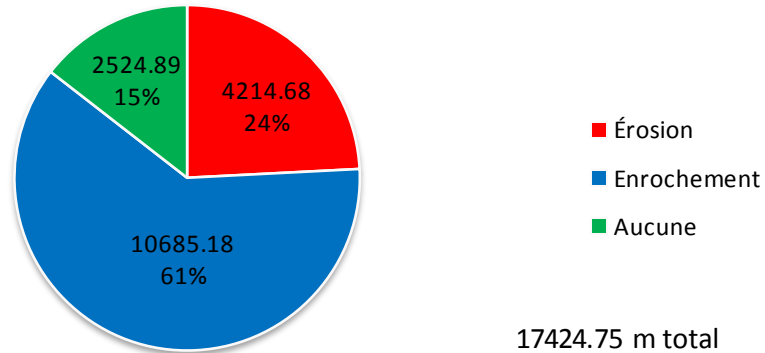
La **figure circulaire 2** donne une vue d'ensemble de la qualité de la bande riveraine par rapport aux rives recouvertes de végétation naturelles, de végétation ornementale ou de matières inertes.

On constate que la végétation naturelle est le type d'aménagement le mieux représenté avec 65% de recouvrement. Il faut attribuer ces résultats aux longues bandes riveraines non occupées par des constructions et toujours boisées surtout dans les secteurs Et..... Voir Figure 1



La **figure 3** illustre l'importance, exprimée en longueur de rive, de la dégradation du rivage à l'interface de l'eau et de la terre. La présence de murets et de remblais ainsi que les sols dénudés et les foyers d'érosion sont les 2 groupes indicateurs de dégradation de la rive utilisée. Plus le pourcentage de rivage non perturbé ou sans structure est élevé, meilleur est l'état d'aménagement de l'interface entre l'eau et la terre.

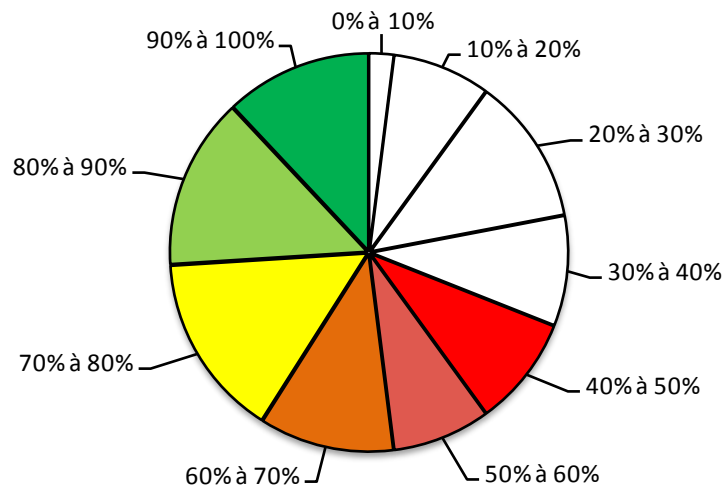
Figure 3. Descripteurs de dégradation de la rive en mètres



Dans la **figure 4**, on note le pourcentage de surface recouverte de végétation naturelle de chacune des propriétés:

- couverture à moins de 50% de végétation naturelle : 153 propriétés
- couverture de 50 % à 70% de végétation naturelle : 132 propriétés
- couverture à plus de 80% de végétation naturelle : 98 propriétés

Figure 4. Nombre de propriétés selon leur pourcentage en végétation naturelle



SUIVI

Plus le pourcentage de végétation naturelle retrouvée dans la bande riveraine est élevé, meilleure est la qualité de l'aménagement. En comparant **les graphiques 2 et 4**, on constate que 98 propriétés sur 383 se partagent 65% de l'ensemble de la couverture végétale naturelle de la bande riveraine. Il reste donc place à l'amélioration surtout pour les 153 propriétés dont la bande riveraine n'est renaturalisée que dans une proportion inférieure à 50%.

Chacune des propriétés autour du lac a été caractérisée de façon à recueillir les informations relatives à l'aménagement de leurs propres bandes riveraines, permettant de ce fait de mieux cibler les secteurs où un effort de renaturalisation serait nécessaire.

Les résultats sont présentés aux municipalités de Magog et du Canton de Stanstead qui pourront ainsi orienter, au besoin, les mesures de correction et de protection que les riverains pourront apporter à la bande riveraine.

Les riverains qui le souhaitent peuvent faire une demande à info@SCLL.org pour obtenir le relevé individuel de leur bande riveraine, et dans le cas échéant, obtenir conseils et aide de la Société de conservation du lac Lovering pour s'assurer que l'aménagement de leur bande riveraine soit conforme à la réglementation municipale.

